

31030 - Insertion professionnelle

**Proposition de financement d'actions
développées par le biais du fonds d'appui
aux politiques d'insertion (FAPI)**

Rapport n° CP/2019/299

Service gestionnaire :

L110 - Direction

Résumé :

La loi de finances initiale pour 2017 a créé le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) qui vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion. Conformément à la délibération CP/2017/149 prise lors de la réunion de Commission Permanente du 3 avril 2017, le Département du Bas-Rhin a conclu une convention de financement avec l'Etat pour une durée de trois ans soit 2017, 2018 et 2019. La mise en place du FAPI poursuit un double objectif : permettre aux Départements de s'engager encore davantage dans l'accompagnement des publics en difficultés (bénéficiaires du RSA et autres publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ; améliorer l'articulation entre les politiques locales et nationales en développant des actions de coopération entre les acteurs du territoire départemental (instances de gouvernance, plateformes d'échanges, réseaux de professionnels...). Dans ce cadre, et conformément à la décision de la Commission Permanente du 28 mai 2018, approuvant les axes d'intervention du FAPI (CP/2018/156), il est proposé à la Commission Permanente de décider des financements à apporter aux structures mettant en œuvre les actions qui seront développées de juin 2019 à juillet 2020.

Institué par la loi de finances initiale pour 2017 en son article 89 et par le décret n° 2017-202 du 17 février 2017, le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) a pour objectif de soutenir les politiques d'insertion sociale et professionnelle menées par les Départements.

Approuvée lors de la réunion de la Commission Permanente du 3 avril 2017 (CP/2017/149), la convention triennale conclue par l'Etat et le Département du Bas-Rhin définit les priorités conjointes, déclinées sous forme d'engagements réciproques et d'actions partagées dans une conception élargie des politiques d'insertion permettant :

- la prévention des difficultés sociales et la lutte contre la pauvreté ;
- l'accompagnement des personnes en vue de leur émancipation et de leur participation à la vie sociale, économique et citoyenne ;
- l'intervention sur l'environnement social pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités de proximité.

Le Département du Bas-Rhin dispose d'une somme de 695 505,33 € (soit le montant alloué pour l'année 2018 de 693 329,33 €, de la part de l'Etat, additionné du solde de la subvention de l'Etat pour 2017 à hauteur de 2 176 €), pour des actions démarrant entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2019.

1. L'inclusion numérique des populations nomades sédentarisées (fiche 2.S – Axe : insertion sociale des plus fragiles)

1.1 Le contexte

Le Conseil départemental est agréé depuis le 1^{er} octobre 2018 comme centre social dénommé « centre départemental de ressources Gens du Voyage (CEDRE GDV) ». Cet agrément, pour 4 ans, va permettre d'initier et coordonner des actions à caractère social liées à l'inclusion des familles itinérantes d'origine tsigane résidant sur les aires d'accueil ou des familles sédentaires résidant sur des sites d'habitat précaire ou adapté.

L'un des objectifs du centre est le développement d'actions d'insertion en faveur du public en précarité sur les terrains de nomades sédentarisés du territoire bas-rhinois et ce, en lien étroit avec les associations et actions du territoire via notamment des projets expérimentaux visant à faciliter l'accès aux droits et l'inclusion des publics identifiés par son projet social.

Depuis 2016, alors que la numérisation des premières démarches administratives simplifie le quotidien des personnes les plus initiées, les professionnels du secteur social attirent l'attention sur la hausse des demandes d'accompagnement et déplorent le rajout d'un frein supplémentaire à la perte d'autonomie des publics les fragiles.

Cela concerne particulièrement les personnes cumulant de nombreux freins à une insertion sociale et professionnelle : illettrisme, problèmes de santé psychique et physique, difficultés à anticiper, à se projeter.

L'accès à l'équipement conditionne la montée en compétence numérique. Tout apprenant doit pouvoir s'entraîner et être accompagné pour valider ces acquis. Les grands débutants ont besoin d'un accompagnement approfondi personnalisé à l'accès, à l'utilisation et à la gestion des outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphone...) tant dans l'usage que dans le coût qu'il génère.

Pour ce faire, le Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) propose la mise en place d'une action expérimentale d'accompagnement individualisé à l'inclusion numérique pour les nomades sédentarisés.

1.2 Un enjeu, des objectifs

La lutte contre l'exclusion numérique constitue un véritable enjeu afin d'éviter les ruptures de droits liées pour les plus démunis. L'action expérimentale proposée est donc de :

- permettre aux participants d'acquérir les savoirs de base dans l'utilisation des outils numériques pour faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives ;
- contribuer à la dynamique de réseau et faire lien avec les dispositifs et partenaires en charge de ces questions au niveau départemental.

1.3 Le public bénéficiaire

L'action sera ouverte à tous les nomades sédentarisés du territoire Nord du Bas-Rhin ayant un besoin ou une demande de montée en compétences sur l'utilisation des outils numériques dans le cadre de sa démarche d'insertion socio professionnelle.

Le CIDFF propose d'accompagner individuellement une file active de 25 personnes et d'animer des petits groupes (3 ou 4 personnes) à l'accès, à l'utilisation et à la gestion des outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphone...) pour éviter les ruptures de droits (CAF, CPAM, Pole Emploi etc...) en s'appuyant sur les initiatives et actions existantes.

1.4 La gouvernance et les moyens alloués

En lien avec la conseillère territoriale en insertion de l'UTAMS Nord et la Mission locale d'Alsace du Nord, cette action pourrait être supervisée par la cheffe de projet du CEDRE. Pour ce faire, le CIDFF propose de mobiliser un ETP d'intervenant social sur une période de septembre à décembre 2019. Afin de mettre en œuvre cette expérimentation, l'association sollicite une subvention d'un montant de 19 500 €.

1.5 L'évaluation

Comme pour toute action financée dans le cadre du FAPI, il est proposé qu'une évaluation menée, au terme de l'expérimentation, porte sur le nombre de bénéficiaires effectifs touchés par l'action par sexe, tranche d'âge, niveau de français et de qualification. Le CIDFF devra également évaluer les progrès réalisés par les bénéficiaires sur la base d'une fiche établie au démarrage du suivi.

1.6 Le financement

Au vu du besoin du territoire Nord et de la demande de l'association CIDFF, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à cet opérateur une subvention d'un montant de 19 500 €.

2. L'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles psychiques (fiche 3.S – Axe : insertion sociale des plus fragiles)

2.1 Le contexte

Conformément à la délibération de la Commission Permanente du 28 mai 2018 (CP/2018/155) le dispositif Logipsy 67 s'est déployé à partir de juin 2018.

Le dispositif Logipsy 67 est une plateforme d'analyse autour des situations complexes liées au logement et à la souffrance psychique. Suite à cette analyse et sur demande d'un intervenant social ou d'un mandataire judiciaire peuvent être délivrées des aides financières à la personne, dès lors que cette aide permet de débloquer une situation. Le fonds est dédié aux actions qui ne sont pas financées par le droit commun ou pour lesquels les financements classiques sont insuffisants.

Logipsy 67 a une portée départementale et concerne un public fragilisé socialement et psychologiquement suivi ou non par les services de la psychiatrie, pouvant être connu par

les services sociaux pour d'autres problématiques que le volet médical et pour lequel les problématiques logement et santé sont étroitement liées.

L'ARSEA Espérance assure la gestion et l'animation du dispositif sur l'ensemble du département et a disposé, sur la période de juin 2018 à mai 2019 d'un fonds d'aide financière de 36 000 euros pour une subvention totale de 50 000 euros (le différentiel représentant les coûts de gestion du dispositif par l'ARSEA).

2.2 Etat d'avancement de l'action

L'action a été mise en œuvre au 1^{er} septembre 2018. Un premier bilan trimestriel a été dressé. Ainsi, les demandes d'aides financières sont étudiées par une équipe pluri partenariale composée de professionnels institutionnels, associatifs et hospitaliers (CD67, ARSEA, EMS, DDCS, CHE, CLSM) qui se réunit mensuellement sous la forme de comités techniques. D'autres partenaires ont été et seront à nouveau sollicités pour participer à cette instance (CAF, CARSAT, HUS, EPSAN).

Deux comités techniques ont eu lieu en 2018. Onze dossiers présentés en 2018, cinq ménages ont pu bénéficier d'une aide financière pour un montant total de 2 815, 50 €.

Les ressources des demandeurs de l'Allocation Adulte Handicapé étaient pour la plupart des minimas sociaux (1 bénéficiaire du RSA, 6 AAH, 1 pension d'invalidité, 1 pension de retraite et 2 salariés). 9 sur 11 étaient locataires. Sur 11 ménages, 10 étaient des personnes isolées et 1 couple sans enfant.

2.3 L'impact de l'action et le renouvellement proposé

Les aides financières accordées par le dispositif Logipsy 67 ont toutes permis à des personnes souffrant de troubles psychiques d'accéder ou d'être maintenue dans un logement.

Bien qu'ayant peu de recul et les données de bilan ne portant que sur un trimestre, il est proposé de renouveler le financement du dispositif qui permet, au même titre que l'accès à l'emploi et à la santé de lutter contre les exclusions et de favoriser l'insertion. Sans les aides financières attribuées, deux personnes auraient été expulsées de leur logement en raison de nuisances liées à l'encombrement de celui-ci. Les financements ont fait levier en permettant aux personnes de rester dans leur logement, mais également de bénéficier d'un accompagnement global et/ou de reprendre un parcours de soins à l'issue des aides attribuées, permettant des garanties minimales quant à la-non reproduction de la problématique.

2.4 Le financement

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à ARSEA – Espérance une subvention d'un montant de 50 000 € pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020. Ce financement doit comprendre le montant des aides directes versées au titre du dispositif, la gestion de la mise en œuvre du dispositif et de son fonctionnement réparti conformément au devis fourni par ARSEA – Espérance.

3. Le développement du logement accompagné pour les jeunes majeurs étrangers et réfugiés de moins de 25 ans (fiche 4.S Axe : insertion sociale des plus fragiles)

3.1 Contexte et enjeu

Cette action, ciblant les anciens mineurs non accompagnés ou les jeunes réfugiés, de 18 à 25 ans a pour objectifs de leur offrir un accompagnement et un logement temporaire afin d'éviter une rupture de parcours.

En effet, l'action VIA portée par l'association Foyer Notre Dame vise à proposer une solution de logement individuel temporaire (15 T1 places dédiées, en résidence sociale) et un accompagnement (social et juridique) à des jeunes ne pouvant accéder à un logement autonome classique soit à cause d'une situation administrative non consolidée (ex-MNA en possession du récépissé de 1^{ère} demande de titre) soit en raison d'une insertion professionnelle en construction (jeunes réfugiés).

Conformément à la délibération de la Commission Permanente du 28 mai 2018 (CP/2018/155), une subvention d'un montant de 161 160 € avait été attribuée à l'association Foyer Notre Dame pour la période de mai 2018 à mai 2019.

3.2 L'impact de l'action et le renouvellement proposé

L'action « VIA » ayant débuté le 1^{er} juin 2018, un bilan à mi-parcours a été présenté en décembre 2018.

VIA a rapidement trouvé son public. Les orientations émanent principalement du Conseil Départemental (Service de protection de l'enfance - profil anciens MNA). Une orientation a été faite par le SIAO (profil jeunes réfugiés).

Dès juillet 2018, onze places sur 15 ont été occupées. Le dispositif a affiché complet en octobre 2018. Au 31/12/2018, seize jeunes ont été accueillis. Un jeune a quitté le dispositif fin août, ayant obtenu son titre quelques semaines après son entrée dans le VIA, il a pu accéder à une place en contrat classique au sein de la résidence sociale.

Au bout de six mois d'accompagnement, il s'avère que les jeunes orientés ont nécessité pour 1/3 d'entre eux, un accompagnement plus poussé que celui envisagé initialement dans le dispositif.

Concernant l'accompagnement juridique, les jeunes sont dans l'ensemble mal informés sur la question de leur situation administrative à l'entrée dans le dispositif. Il s'agit donc d'abord d'informer et de former chaque jeune pour qu'il se saisisse de sa situation dans son ensemble et comprenne les démarches pour en être l'acteur.

Le Foyer Notre Dame sollicite le renouvellement de son financement pour la période de juin 2019 à mai 2020 afin de stabiliser le dispositif mais également pour augmenter le nombre de places afin de faire face à la demande du Service de Protection de l'Enfance du Département.

3.3 Les modalités de financement

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association Le Foyer Notre Dame, une subvention d'un montant de 258 000 € pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 soit une prise en charge de 24 places (au lieu de 15 en 2018 - 2019). Ce financement proposé est issu de :

- 162 000 € au titre du FAPI ;
- 96 000 € au titre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

4. La maîtrise de la langue française pour accéder à des métiers en tension : apprentissage du français dans les foyers accueillant des mineurs étrangers (fiche 5.E – Axe : employabilité)

4.1 Le contexte

Plus de 500 Mineurs Non Accompagnés sont pris en charge par le Département du Bas-Rhin au début de l'année 2019, dont une part importante de non francophone. D'autres accueils seront à venir en cours d'année.

L'accès au Français Langue Etrangère (FLE) est un préalable pour l'entrée en formation, notamment via l'apprentissage, et particulièrement sur les métiers en tension (bâtiment, restauration...).

A partir de 16 ans, ces mineurs n'accèdent plus aux dispositifs de droit commun mis en place par l'Education Nationale. Or, les plus de 16 ans constituent l'essentiel du public des mineurs non accompagnés pris en charge par les services de protection de l'enfance du Département du Bas-Rhin.

En mars 2019, une action expérimentale mise en place dans deux foyers d'accueil et portée par l'association Contact et Promotion a permis la maîtrise de la langue française afin d'accélérer l'insertion sociale et professionnelle de ces mineurs.

36 mineurs non accompagnés accueillis dans les services dédiés : particulièrement le Château d'Angleterre, Oberholz, mais aussi le Foyer Notre Dame ont bénéficié ainsi de ces cours de français.

4.2 L'impact de l'action et renouvellement proposé

En 2018, l'association Contact et Promotion a organisé deux sessions de formation dispensées à 26 jeunes au total (pour la première session, 3 jeunes d'Oberholz et 9 jeunes du Château, pour la deuxième session 10 jeunes d'Oberholz (dont 4 sorties) et 4 jeunes du Château.

A l'issue de la formation, les apprenants ont atteint au minimum, selon l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence aux Langues, un niveau supérieur à l'oral comme à l'écrit.

Lors la réunion bilan avec le foyer Oberholz, il a été confirmé que leurs trois jeunes ayant suivi la première session étaient entrés en formation. Tous les jeunes du Château sont entrés en formation qualifiante.

L'association Contact et Promotion sollicite le Département du Bas-Rhin pour un renouvellement de l'action et un financement au titre de l'année 2019 en sollicitant une subvention d'un montant de 47 630 € afin d'organiser trois sessions au moins pour 2019, sachant que les jeunes arrivant sont pour beaucoup, non scolarisés antérieurement et non à l'aise en français même s'ils sont originaires de pays francophones.

Au vue des besoins, ce financement permettrait la prise en charge de 36 apprenants répartis dans trois groupes successifs de formation semi-intensive sur 16 semaines chacune à raison de 5x3 heures hebdomadaires et d'un atelier de soutien personnalisé de 2 heures hebdomadaires à destination de ceux qui ont le plus de difficultés complété par 2 heures de séances d'orientation pour préparer leur avenir

4.3 Le financement

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à Contact et Promotion une subvention d'un montant de 31 000 €, permettant la mise en œuvre d'une action de « Français Langue Etrangère » à visée professionnelle en faveur de 24 jeunes mineurs non accompagnés, répartis dans deux groupes successifs, au Château d'Angleterre. L'action pourra débiter dès l'entrée en vigueur de la convention à intervenir avec Contact et Promotion.

4.4 Un complément de financement pour l'action Français Langue Etrangère (FLE) en agriculture

La Commission Permanente, lors de sa séance du 4 décembre 2018 (CP/2018/433) a octroyé une subvention d'un montant de 1 811,64 € à l'association GERMA pour l'organisation de sessions de formation à la langue française dans le domaine de l'agriculture. Afin de permettre à cette association de mener cette action sur toute l'année 2019, il est sollicité un complément d'un montant de 1 811,64 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer un complément de subvention du montant demandé à l'association GERMA.

5. La lutte contre le décrochage scolaire : mieux accompagner et valoriser l'engagement des jeunes (enjeu 6 du Plan d'actions Enfance Jeunesse Famille: Booster, un service civique alterné pour les jeunes décrocheurs (fiche 7.E – AXE : employabilité)

5.1 L'engagement au profit des jeunes en difficultés

Le Département, dans le cadre de sa politique jeunesse, a développé dès 2010 des missions de service civique pour des volontaires qu'il accueille chaque année au sein de ses services. Cette expérience lui a montré combien l'engagement des jeunes pouvait être révélateur de compétences formelles ou informelles et source de remobilisation dans un projet professionnel ou de formation.

En juin 2018, le Département a voté un plan d'actions Enfance Jeunesse Famille (n° CD/2018/021) dans lequel il a décidé de proposer le service civique et l'engagement comme moyens de remobilisation sur un projet de formation, notamment pour les jeunes en décrochage.

En effet, le décrochage scolaire est l'un des facteurs les plus importants de risque d'inactivité et/ou de chômage de longue durée. Les jeunes qui ont décroché ont deux fois plus de risque d'être au chômage que ceux qui sont sortis avec un diplôme de niveau CAP ou baccalauréat. Au-delà de l'enjeu social qu'il représente, le décrochage a également un impact sur l'estime de soi et rend plus complexe le ré-accrochage à un projet.

Le décrochage touche une multitude de profils de jeunes. Cependant, son processus (difficultés scolaires précoces, problèmes de comportements, absentéisme) se produit plus souvent dans un contexte social défavorisé.

Un certain nombre de mesures existent pour pallier à ce phénomène. Le programme Booster se veut apporter une contribution intéressante à travers la mise en place de missions d'engagement. C'est pourquoi, il a été proposé le développement d'une action portée au niveau national par Unis Cité au bénéfice de jeunes décrocheurs du département.

5.2 Booster, l'action proposée par l'association Unis Cité

L'objectif principal de Booster est la remobilisation de jeunes en panne de projet d'avenir. Pour leur permettre de reconstruire un projet, il est proposé aux jeunes de contribuer à des missions relevant du volontariat en service civique, pour leur permettre, par une action au service des autres, de créer de l'utilité sociale et redonner de la confiance en soi.

Chaque action concerne 20 jeunes de 16 à 25 ans. Une expérimentation a été menée en 2018/2019 sur le Territoire d'action Nord, à Haguenau. L'action a débuté en décembre, après un repérage des situations avec les partenaires (lycée, maison d'enfants à caractère social, UTAMS, IUT, missions locales, clubs de prévention, centres socioculturels, etc.).

Un groupe de 20 jeunes a été constitué. Ces derniers ont intégré, à raison de 3 jours par semaine, une diversité de missions d'intérêt général recherchées localement : des actions de solidarité, accessibles à ce jeune public, infra bac, peu concerné habituellement par cette proposition d'engagement. L'offre prend en compte les problématiques de mobilité souvent présentes pour ces jeunes.

Parallèlement un accompagnement est réalisé avec le jeune pour préparer son projet d'avenir avec selon les besoins, de la remise à niveau ou une découverte de métiers. Cette action personnalisée et adaptée s'appuie sur les envies et compétences des jeunes et s'organisera en lien avec les organismes partenaires, associés au projet.

Unis Cité s'appuie sur une expérience nationale. Cette action est déclinée dans quelques autres départements de France dont le Haut-Rhin.

5.3 Un premier bilan

20 jeunes du territoire de Haguenau et Bischwiller sont inscrits dans le dispositif. Ils ont été principalement orientés par la mission locale (50 %) puis par les partenaires locaux : la mission de lutte contre le décrochage scolaire, l'association de prévention spécialisée, le centre socioculturel. Les jeunes, âgés de 16 à 25 ans, sont pour moitié mineurs. Le partenariat continue localement à se construire et se développer, notamment avec l'unité territoriale d'action médicosociale.

Les jeunes bénéficient d'un accompagnement par la coordinatrice de l'action mobilisée à temps plein sur ce projet. Ils ont rapidement intégré les missions d'intérêt général : médiateur du tri sur le quartier des Pins ou sur les terrains de nomades sédentarisés, interventions dans les EHPAD, en foyer d'accueil spécialisé de la fondation Sonnenhof. Un partenariat avec la SPA a également été mis en place et des jeunes ont pu participer dans le cadre d'une action « Parlons cash », visant à sensibiliser les auprès des jeunes à la gestion budgétaire.

Parallèlement à la réalisation de ses missions, un projet de re-scolarisation ou de formation personnalisée, individuel ou collectif a été mis en place avec chaque jeune.

A ce jour, malgré des difficultés individuelles très fortes pour certains, les jeunes se montrent très assidus. Le groupe est toujours complet à cette date et il présage déjà des résultats positifs pour la plupart d'entre eux à l'issue de la réalisation de l'action en juin 2019.

5.4 Le pilotage et l'évaluation de l'action

L'action est portée par Unis cité. Une équipe projet dédiée est mise en place pour accompagner le suivi de l'action. Elle associe le service jeunesse du Département, le service de protection de l'enfance, les référents de mission et les partenaires du territoire d'action concernés par l'accompagnement des jeunes.

L'évaluation porte sur :

- La réalisation de l'action
- Le nombre de jeunes concernés
- La nature des missions proposées aux jeunes
- Le nombre de jeunes allant au terme de l'action
- Les sorties positives et la nature des sorties du dispositif par les jeunes

5.5 Le financement et les perspectives 2019 – 2020

Le coût total de l'action sur le territoire de Haguenau se monte à 110 000 €. Elle est cofinancée essentiellement par les crédits du FSE du dispositif Initiative Emploi jeunesse (IEJ), (à hauteur de 54 000 €), par des contributions de l'Etat (35 000€) et des partenaires privés (13 000 €) mobilisés par Unis Cité. La contribution du FAPI pour l'année scolaire 2018 – 2019 a été de 19 000 €.

En raison de la dynamique à l'œuvre dans cette action tant pour la remobilisation des jeunes eux-mêmes que dans l'accompagnement réalisé avec les partenaires eux-mêmes, la reconduction de l'action est proposée sur le Territoire d'action Nord. Elle bénéficiera d'ajustements pour la prochaine année scolaire 2019 – 2020 notamment dans la mise en œuvre du recrutement des jeunes pour le rendre plus opérationnel encore.

Pour ces mêmes raisons, Unis Cité est sollicité pour développer cette même action sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Le dispositif Initiative emploi a déjà confirmé son intérêt pour ce déploiement, la demande en la matière pour la mise en place d'actions mieux adaptées aux difficultés des jeunes en échec étant très fortes. Aussi, le financement du Département est sollicité à hauteur de 38 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à Unis cité 38 000 € pour l'année scolaire 2019 - 2020 pour la réalisation de deux actions Booster, l'une à Haguenau-Bischwiller et la seconde sur l'Eurométropole de Strasbourg.

6. La préparation ultime à l'emploi (Fiche 9.E 6 axe : employabilité) : les ateliers mutualisés coordonnés par les missions locales du Sud du Département

6.1 Le contexte

Depuis 2016, l'ensemble des professionnels des structures du territoire de Molsheim et environ se sont engagés à se rencontrer 3 à 4 fois par an pour échanger sur les outils utilisés, partager leurs connaissances sur les méthodes d'accompagnement et surtout élaborer des outils communs et mutualiser les compétences professionnelles.

Dans ce cadre, des Ateliers Mutualisés ont été organisés et animés par les professionnels eux-mêmes à destination du public accueilli dans les différentes structures (gestion administrative quotidienne, « l'E-Réputation », construction d'un projet professionnel, gestion budgétaire, etc.).

Afin de consolider cette action et l'ouvrir à tous les BRSA, quel que soit leur âge et même non suivis par la mission locale de Molsheim, un financement, via le FAPI, d'un montant de 15 000 € a été octroyé à cette dernière en décembre 2018 pour les actions mises en places en 2018 (CP/2018/433).

Les partenaires du territoire de Sélestat/Erstein (REAGIR, ADC, GIPFI, MILO Sélestat et Erstein, ARSEA Espérance, Assistante sociale UTAMS) ont souhaité dupliquer cette action sur le territoire en question selon les besoins spécifiques à cette partie de territoire.

Un diagnostic des problématiques rencontrées par les publics accueillis au sein de chaque structure a été dressé pour élaborer des réponses en proposant des thématiques d'ateliers. Il en ressort que les partenaires de Sélestat et environs vont travailler en sous-groupe sur 7 thèmes d'ateliers : Santé/Handicap – Mobilité - Consommation/budget - Modes de garde - Estime et image de soi - Techniques de recherche d'emploi via l'outil numérique Job Connexion

La mise en place de ces ateliers permettra de mutualiser les moyens de chaque structure afin de proposer des parcours adaptés et pertinents aux besoins des publics rencontrés. L'intérêt est également de créer des passerelles avec les différentes actions et ateliers qui sont déjà mis en place (par exemple : Action Collective Budget mené par le CMS de Sélestat).

6.2 Le public visé

Les ateliers vont s'adresser à l'ensemble du public rencontré par ces différentes structures : BRSA mais pas uniquement puisque les jeunes accueillis en Mission Locale ou les salariés des structures d'insertion par l'activité économique seront également concernés. Ceci permettra ainsi un travail de prévention sur le halo du RSA.

Les ateliers, composés au maximum de 24 personnes, seront proposés avec entrées et sorties permanentes, en fonction du besoin de la personne. Les ateliers seront indépendants les uns des autres avec une rythmicité pré-établie (organisés plusieurs fois par an).

6.3 Le financement

L'expérience des Ateliers Mutualisés sur Molsheim a démontré la nécessité de coordonner l'ensemble des ateliers par un professionnel/une structure (mission locale sur le secteur de Molsheim).

Dans ce cadre, la mission locale de Molsheim sollicite le renouvellement de son financement au titre de 2019 soit 15 000 €. La mission locale de Sélestat, souhaitant s'engager dans la même dynamique sollicite un montant de 8 828 € pour la mise en place de l'expérimentation de juin à décembre 2019.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la mission locale de Molsheim une subvention de 15 000 € et à la mission locale de Sélestat une subvention d'un montant de 8 828 €.

7. Le portage salarial permettant le recrutement de bénéficiaires du RSA et leur mise à disposition d'associations ou de structures d'insertion (Fiche 14.0 – Axe : outils d'accompagnement) : la « pluche solidaire » dans des collèges bas-rhinois.

7.1 Le contexte

Le département du Bas-Rhin compte 90 collèges publics, qui accueillent chaque année autour de 47 000 collégiens. 51 d'entre eux produisent directement sur site les repas de la demi-pension, pour un volume d'environ 3 millions de repas préparés par année scolaire.

Le Département mène depuis plusieurs années une démarche globale de promotion de la qualité des repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits

alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio. Cette démarche se base en particulier sur la promotion et le développement du « fait maison », qui nécessite, en particulier, de disposer d'une main d'œuvre suffisante en cuisine.

Par ailleurs, l'insertion des publics les plus fragiles dont les bénéficiaires du RSA est un enjeu fort pour le Département du Bas-Rhin dans la déclinaison du PDEI, des PTEI et du futur Service Public de l'Insertion (SPI).

7.2 Une expérimentation proposée dans cinq collèges

Le but de cette action est d'expérimenter le recours à des bénéficiaires du RSA, pour des travaux de pluche en support des équipes de cuisine dans les collèges bas-rhinois.

Il s'agit de mettre en œuvre une organisation permettant à une (ou plusieurs) structure(s) (association ou Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) de prendre en charge les contrats de travail et l'ensemble des missions s'y rattachant, d'organiser avec le collègue les horaires de travail du salarié, d'assurer le tutorat interne et externe du salarié.

Les conseillers techniques d'insertion, les opérateurs professionnels et les travailleurs sociaux orientent vers la structure les bénéficiaires du RSA en capacité de prendre un poste auprès du collègue expérimentateur.

Les collèges partenaires identifiés seraient les collèges de Bischwiller/ Soufflenheim/ Niederbronn/ Schirmeck/ Labroque.

L'action serait mise en place pour l'année scolaire 2019 – 2020.

7.3 Un enjeu, des objectifs, un déroulé

L'enjeu est de mettre en œuvre des circuits courts vers l'emploi et de promouvoir une alimentation équilibrée et élaborée à partir de produits locaux dans les collèges.

Les objectifs cibles sont d'amener les bénéficiaires du RSA à mieux appréhender la réalité du monde du travail, les attentes des employeurs et à se préparer à l'intégration en formation ou en entreprise. Cela passe une sensibilisation aux prérequis en matière de comportement et aux attentes des collèges en matière de restauration.

Il s'agit également de permettre aux collèges d'augmenter la part du « fait maison » dans les menus proposés aux convives, en disposant d'un soutien en cuisine, notamment pour les travaux de pluche.

Pour ce faire, les associations mettant en œuvre le portage salarial devront :

- recruter les BRSA (domicile au plus proche du collègue)
- assurer la fonction RH en gérant le planning en fonction des demandes du collègue (2h/jour)
- faire découvrir un métier (aide-cuisinier) et acquérir des savoirs –faire
- assurer un tutorat en lien avec le cuisinier du collègue

7.4 Le financement

En fonction de la situation géographique du collègue, deux structures d'insertion par l'activité économique seraient prêtes à accompagner le Département du Bas-Rhin dans

cette expérimentation : Utileco pour les collèges du Nord du Département, Bruche Emploi pour ceux du Sud.

Pour ce faire, il est sollicité une subvention d'un montant de 5 000 € par collège accompagné.

Il est proposé à la Commission Permanente d'octroyer un montant d'aides de :

- 15 000 € à UTILECO
- 10 000 € à Bruche Emploi.

Le montant total des subventions proposées à la Commission Permanente s'élèverait ainsi à 447 139,64 € (351 139,64 € au titre du FAPI et 96 000 € au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté).

Le présent rapport a reçu un avis favorable de la commission thématique Emploi – Insertion – Logement le 20 juin 2019.

Ces dépenses émargeraient à :

- 1) l'AE FAPI 2018/2019 :

Identifiant de l'AE	Libellé de l'AE	Montant de l'AE	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé FAPI
FAPI 2018/1	P2018 2019 FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION	591 000 € Subventions attribuées à la CP de février : 202 500€ soit un total restant de 388 500 €	388 500 €	351 139,64 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
45735	65-6574-51	96 000,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 447 139,64 € selon la répartition suivante :

- * une subvention d'un montant de 19 500 € à l'association CIDFF pour une action expérimentale d'inclusion numérique ;
- * une subvention d'un montant de 50 000 € à l'association ARSEA pour le déploiement du dispositif Logipsy 67 ;
- * une subvention d'un montant de 258 000 € à l'association Foyer Notre Dame pour le déploiement du dispositif VIA ;
- * une subvention d'un montant de 31 000 € à l'association Contact et Promotion pour une action de "Français Langue Etrangère" au sein de deux foyers d'accueil du Service de Protection de l'Enfance du Département du Bas-Rhin ;
- * une subvention d'un montant de 1 811,64 € à l'association GERMA dans le cadre de la mise en œuvre de sessions de français en agriculture ;
- * une subvention de 38 000 € à Unis Cité pour la réalisation de deux actions BOOSTER l'une à Haguenau-Bischwiller, l'autre à Strasbourg ;
- * une subvention de 15 000 € à la mission locale de Molsheim dans le cadre du développement des ateliers mutualisés sur le secteur de compétence de cette mission locale ;
- * une subvention d'un montant de 8 828 € à la mission locale de Sélestat dans ce même cadre d'intervention mais sur son territoire de compétence ;
- * une subvention de 15 000 € à UTILECO, de 10 000 € à Bruche Emploi pour l'expérimentation d'un portage salarial et mise à disposition dans les cantines de cinq collèges de BRSA.

- approuve les termes du projet de convention financière, joint en annexe à la présente délibération à conclure à cet effet entre le Département et les organismes cités ci-dessus ;

- autorise son président à signer ces convention financières.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY